

Conseil Municipal
17 juillet 2020
Procès Verbal

Sous la présidence de : Monsieur Yves COMTE, Maire

Présents : MALACHANNE – HLYWA – GRAVEZAT – RIOS – TRAUCHESSEC – BONNET – DENNEULIN – GIBELIN – SAEZ – MERLE – FABREGUE – SINET – GUY – POLGE – GAYTON MESA – WILUS – BERARD DE MALAVAS – ROSSO – VERDELHAN

Procuration : PETIT a donné procuration à POLGE
 CORNUT a donné procuration à HLYWA
 RIOS a donné procuration à SINET
 DANIEL a donné procuration à BERARD DE MALAVAS

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance. (Appel)

Interventions :

Monsieur le Maire :

Renouvelle en son nom et au nom du conseil municipal leurs très sincères condoléances

à la famille de Mr Roger AIME suite à son décès.

à Mme Ginette MALAVAL et à ses filles suite au décès de son époux Claude

Informations :

8 juillet rencontre avec les représentants de la Maison Bleue pour travailler à l'installation d'une nouvelle crèche.

8 juillet -Rencontre avec les deux conseillers départementaux en mairie en présence de plusieurs élus de la majorité. Ce fut l'occasion de faire les présentations des nouveaux élus et d'évoquer les nouveaux projets. (Notamment de la création de crèche)

15 juillet réunion de travail avec l'ATMO et les industriels autour de la question des odeurs.

Le 15 juillet le Maire a reçu un courrier de Madame Bérard de Malavas relative à l'installation du conseil en salle BECMIL (ci jointes la lettre de demande et la réponse du Maire).

Il précise également que s'agissant de l'expression de l'opposition dans la news, les conditions figureront dans le règlement intérieur qui sera voté dans les mois prochains.

16 juillet Signature du compromis de vente de la maison de Mr et Mme Favier relatif au délaissement avec la Ville

23 juillet : Le président du département a invité les maires à une présentation des subventions allouées aux communes. Le maire se fera représenter par Monsieur Gibelin, car il est retenu en même temps à une réunion .

3 août : une rencontre avec le sénateur Cardenes Stéphane se tiendra en Mairie.

Septembre / octobre : Visite de la présidente de la région Occitanie pour le centre de santé.

Intervention de Mr le maire concernant l'article paru sur le Quotidien Midi-Libre le 12 juillet 2020 « L'Argus des communes... »

Approche simpliste, l'analyse de ratios doit se faire de manière pluriannuelle, le niveau d'un ratio d'une année donnée ne veut rien dire en soi, c'est son évolution au cours des dernières années qui permet de caractériser la trajectoire financière de la collectivité.

On ne peut résumer la qualité de la gestion d'une commune à quelques ratios de dépenses... (voir PJ)

Décisions :

Monsieur le maire informe de la Révision du PLU qui vise à la rectification d'une erreur matérielle relative au zonage d'assainissement, afin de faire apparaître la totalité du secteur concerné par l'assainissement collectif privé de l'usine AXENS-SOLVEY ;

Ainsi que l'ajustement du contenu de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Malpas, afin de mieux organiser les fonctions économiques au sein du site.

Ordre du jour

Deux nouvelles délibérations ont été ajoutées il s'agit des conventions entre la ville et l'association des Protestant unis de France et l'Orchestral Harmonie. Le Maire soumet à l'approbation de les étudier en séance. **Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATIONS :

1 – Adoption du PV du 24 juin

Adopté à l'unanimité

2 – vote des taux des impôts locaux.

Comme indiqué lors de la commission des finances il convient de maintenir les taux en 2020.

Adoptée à l'unanimité

3– Vote des Tarifs

Seuls le tarif de la salle annexe est modifié à savoir de 100 euros il passe à 120 euros.

Et pour le boulodrome il est proposé d'annuler le tarif concernant les vides greniers.

Adoptée à l'unanimité

4- Vote taxe d'aménagement

Renouvellement du même taux que l'année précédente.

Adopté à l'unanimité

Vote du Budget

Mr le maire rappelle au conseil que les budgets eau et assainissement (investissement – fonctionnement) ont été transférés à Alès Agglomération au 1 janvier 2020.

Mr le maire rappelle au conseil que le budget du CCAS a été voté le 2/07/2020 par les

membres de celui-ci, tel que vu lors de la réunion de la commission des finances du 9/07/2020.

Les budgets soumis au vote ce soir sont ceux présentés et expliqués lors de la séance du 9/07/2020 à la commission des finances.

5-Adoption du Vote du Budget

Vote du budget Résidence de la Tour

Mr le maire rappelle que ce budget est impacté par des reports de charges :

- du au blocage des loyers à verser a Logis Cévenols dans le cadre des désordres constatés sur un des appartements
- et au retard sur les factures de maintenance.

Ce problème ayant été expliqué lors de la réunion des finances du 17 juin 2020

Budget Investissement dépenses Résidence de la Tour

Chapitre 016 adopte à l'unanimité

Total investissement dépenses 2020 **Adoptée à l'unanimité**

Budget Investissement recettes Résidence de la Tour

Chapitre 001 adopte à l'unanimité

Chapitre 016 adopte à l'unanimité

Total investissement recettes 2020 **Adoptée à l'unanimité**

Budget fonctionnement dépenses Résidence de la Tour

Chapitre 011 adopte à l'unanimité

Chapitre 012 adopte à l'unanimité

Chapitre 65 adopte à l'unanimité
 Total fonctionnement dépenses 2020 **Adoptée à l'unanimité**

Budget fonctionnement recettes Résidence de la Tour

Chapitre 002 adopte à l'unanimité
 Chapitre 070 adopte à l'unanimité
 Chapitre 074 adopte à l'unanimité
 Chapitre 075 adopte à l'unanimité
 Total investissement recettes 2020 **Adoptée à l'unanimité**

Adopté

Budget Investissement dépenses Commune

Chapitre 001 adopte à l'unanimité
 Chapitre 040
 Chapitre 041 adopte à l'unanimité
 Chapitre 010 adopte à l'unanimité
 Chapitre 014 adopte à l'unanimité
 Chapitre 020 adopte à l'unanimité
 Chapitre 021 adopte à l'unanimité
 Chapitre 023 adopte à l'unanimité
 Total investissement dépenses 2020 **Adoptée à l'unanimité**

Budget Investissement recettes Commune

Chapitre 021 adopté à l'unanimité
 Chapitre 040 adopte à l'unanimité
 Chapitre 010 adopte à l'unanimité
 Chapitre 013 adopte à l'unanimité
 Chapitre 016 adopte à l'unanimité
 Chapitre 023 adopte à l'unanimité
 Chapitre 027 adopte à l'unanimité
 Total investissement recettes 2020
Adoptée à l'unanimité

Budget fonctionnement dépenses Commune

Chapitre 011- adopte à l'unanimité
 Chapitre 012 adopté à l'unanimité
 Chapitre 014 adopte à l'unanimité
 Chapitre 023 adopté à l'unanimité
 Chapitre 042 adopte à l'unanimité
 Chapitre 065 adopté à l'unanimité
 Chapitre 066 adopte à l'unanimité
 Chapitre 067 adopte à l'unanimité
 Total fonctionnement dépenses 2020 **Adoptée à l'unanimité**

Budget fonctionnement recettes Commune

Chapitre 002 adopté à l'unanimité
 Chapitre 013 adopté à l'unanimité
 Chapitre 042 adopté à l'unanimité
 Chapitre 070 adopté à l'unanimité
 Chapitre 073 adopté à l'unanimité
 Chapitre 074 adopté à l'unanimité
 Chapitre 075 adopté à l'unanimité
 Chapitre 076 adopté à l'unanimité
 Chapitre 077 adopté à l'unanimité
 Total fonctionnement recettes 2020 **Adoptée à l'unanimité**

6 Rapport de l'eau

Le maire précise que le rapport annuel du prix et de la qualité de l'eau à été transmis à chaque élu pour lecture. Il présente les chiffres clefs de l'année 2019. Il rappelle le renouvellement du contrat DSP de l'eau et son transfert au 1/01/2020 à Alès Agglomération dans le cadre du transfert de compétence.

Il s'agit d'approuver le rapport

Adopté à l'unanimité

7- Avis sur le projet de réhabilitation des terrains d'emprise des bassins B2, B2bis, DIB, B3NN, B3N, et B5 partiel... du site chimique

Pour faire suite à la présentation de Rio Tinto le 10 juillet dernier d'un projet de réhabilitation des terrains d'emprise des bassins B2, B2bis, DIB, B3NN, B3N, et B5 partiel pour usage industriel comparable à la dernière période d'exploitation, compatible avec les conditions de remise en état, et potentiellement avec un projet de ferme solaire.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis favorable à ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer le courrier portant avis du conseil auprès des sociétés Rio Tinto et Solvay.

Madame Bérard de Malavas souhaite voter contre car la population n'a pas d'abord été informée.

3 votes contre (R.Bérard de Malavas / H.Rosso / P. Daniel) **Adopté**

8- Candidature de la Commune PEM

Dans le cadre du projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Alès-Bessèges initié par la Région, la question de la desserte de Salindres se pose.

La plateforme chimique est desservie par un train de fret régulièrement.

La gare a été détruite il y a plusieurs années (PPRT) et une halte doit être envisagée pour Salindres.

Elle doit être déplacée aux abords du boulo-drome pour être en zone aménageable.

La région Occitanie a mis en place en 2017 un plan de « Pôle d'échanges multimodal, PEM ». Il s'agit :

D'un diagnostic préalable de faisabilité,

D'une indispensable réflexion sur l'organisation de l'intermodalité des modes de transport,

Du nécessaire prise en compte du paysage et de l'éco-durabilité du projet,

De l'obligation de mise en accessibilité du site objet des aménagements,

D'un engagement financier partenarial à mettre en place pour la réalisation des études puis des travaux

Cela passe par une candidature d'une collectivité.

Il est proposé de mandater le Maire pour qu'il présente la candidature de la commune de Salindres au dispositif des PEM de la région.

Madame Bérard de Malavas et Madame Rosso estiment que le projet est trop couteux pour le nombre de personnes susceptibles d'utiliser la Ligne.

Monsieur Gibelin souligne qu'il s'agit d'une candidature comme l'ont fait les autres villes qui sont sur la ligne. La Région principale financeuse du projet (50% des frais de construction de la halte et 100% des frais d'étude) procède pour l'instant à des études à l'évaluation de la mise en place de la ligne. Que c'est un projet qui a des valeurs environnementales non négligeables pour l'avenir des déplacements.

Le maire rappelle qu'il ne s'agit que de se porter candidat pour que ce projet soit étudié. Pierre Trauchessec insiste sur le fait que le but n'est pas d'approuver l'ouverture mais bien d'étudier la faisabilité. A l'ouverture de la ligne Madame Rosso craint que les bus soient supprimés en faveur du train.

Monsieur Gibelin affirme que le pôle multimodal permettra la diversification des transports et non pas la suppression.

Monsieur Fabrègue invite le conseil à être visionnaire et envisager un projet ambitieux.

4 votes contre (R.Bérard de Malavas / H.Rosso / P. Daniel - B. Verdellan) **Adopté**

9- Garantie de la commune à Logis Cévenols sur les prêts consentis par la caisse des dépôts et consignations - logements sociaux « les Terrasses de la Lauze » rue O. Jannot

Il s'agit d'accorder à Logis Cévenols la garantie de la commune à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 1 302 271,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°111198 constitué de 6 lignes du prêt.

Madame Rosso précise qu'elle n'a pas reçu le contrat de prêt. Monsieur le Maire lui fera suivre.

3 Abstentions (R.Berard de malavas/H Rosso/PDaniel) Adopté

10- Participation pour frais de branchement (PFB) de Mme Josette BLANCHER.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, pour les immeubles existants lors de la création du réseau d'assainissement, et en application des alinéas 1 et 4 de l'article L.1331-2 du code de la santé publique :

- ✓ de réaliser d'office les parties de branchement situées sous la voie publique lors de la construction d'un réseau d'assainissement.
- ✓ d'instaurer la participation aux frais de branchement en remboursement des dépenses H.T. entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux, à la charge des propriétaires. Cela représente la participation de ceux-ci aux dépenses de branchement sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.
- ✓ Il convient de retenir le montant réel du coût du branchement H.T. pour cette participation, diminués des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 858,17 € correspondant à la participation pour frais de branchement (PFB) tel qu'établi par la délibération n° 219-119 en date du 8/11/2019 et dont le calcul est annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité

11- Participation pour frais de branchement (PFB) de Mme Josette BLANCHER.

Il est proposé d'instituer la participation aux frais de branchement comme suit : cela représente la participation de ceux-ci aux dépenses de branchement sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public (tabouret).

En conséquence Monsieur le Maire est autorisé à émettre un titre de recette d'un montant de 1 910.37 € correspondant à la participation pour frais de branchement (PFB) tel qu'établi par la délibération n° 219-119 en date du 8 /11/2019 et dont le calcul est annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité

11- Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

Monsieur le maire propose Madame Agnès Polge

Adopté à l'unanimité

12- Autorisation de signer l'achat du bâtiment situé 68 F Impasse Henri Merle bien cadastré AE 778 appartenant à Mme et Mr Favier.

Dans le cadre du délaissement du PPRT les époux Favier ont fait valoir leur droit au délaissement.

La ville doit acheter leur bien et doit le détruire. La somme de 243 210 € HT sera avancée par la Ville avant que le département, l'agglo, la région et Solvay s'acquittent de la part qui les incombent.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer l'achat de ce bâtiment pour un montant de 203 500 € (hors destruction et frais annexes)

Madame H. Rosso fait une remarque sur le montant figurant sur la délibération l'écart de 7 000 € correspond au montant de la TVA sur le coût de la destruction (35 000 €). IL sera porté sur la délibération le montant de 243 210 € (HT) (250 210 € TTC)

Adopté à l'unanimité

13-Convention à titre onéreux avec l'ÉPU

La Ville, souhaite dans le cadre d'organisation d'événements culturels trouver un espace qui puisse recevoir ce type d'événement.

Dans un même temps afin d'améliorer l'accueil dans de meilleures conditions de l'association Orchestral Harmonie actuellement hébergée à Becmil, la Ville a rencontré la représentante de l'Église Protestante Unie de France qui propose de louer le temple de Salindres.

Évidemment la priorité de l'utilisation du temple sera donnée pour toute cérémonie de culte (enterrement, mariage et culte le 3eme dimanche de chaque mois)

Adoptée à l'unanimité

14-Convention mise à disposition à titre gracieux entre la Ville et l'association Orchestral Harmonie.

Dans le cadre de mise à disposition des locaux, propriété de l'église Protestante unie d'une part et la Ville, d'autre part, la Ville souhaite héberger l'association Orchestral Harmonie qui est actuellement dans les locaux de Becmil.

Les conditions d'accueil n'étant plus satisfaisantes, la Ville souhaite déplacer et l'association vers un espace plus grand.

Pour garantir un suivi et une gestion de ses locaux, il est proposé une convention type qui régissent les relations entre chaque partie.

La Ville et le président de l'association Orchestral Harmonie devront s'engager à respecter réciproquement les obligations citées dans cette convention.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 19h30

Le Maire